

Délibération n° 2017-10-37

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 octobre 2017

Objet

Modification du fonds
de concours attribué
à la commune de
Parentignat

Rapporteur

SAUVANT Jean-Pierre

Date de convocation

19 octobre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

3 novembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 95

Votants : 102

Pour : 102

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 26 octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle multi-activités située à Ardes-sur-Couze, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BARTHOMEUF Serge, BAYSSAT Marie, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRUN Pascale, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, COBIGO-BOMPARD Sandra (suppléante de BASTIEN Gérard), COLLET Jean-Pierre, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, COSTON Marie, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DENAIVES Catherine, DESGEORGES André, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, ESBELIN Nicole, ESPEIL Michel, FANJUL José, FONTAINE Benoit (suppléant de CHANY Georgette), FRAISSE Pierre-Luc, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GONTHIER Emmanuel (suppléant de ROUSSEL Chantal), GOUEZEC Jean-François, GREGORIS Cécile, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JOLIVET Sylvie, KAROUTZOS Christian, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LANCRENON Maria, LE GAL Claude, LETELLIER Josiane, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MALLET Philippe (suppléant de DABERT Jean-Claude), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, MEZEIX Bruno (suppléant de DYNDAS Eric), NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELISSIER Patrick, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PETEILH Sandra, POMEL Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, RODDIER Gilles, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SAUX Marie-Pierre, THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard, ZANIN Nathalie.

Absents ayant donné pouvoir (7) : BRONNER Ulrick à PETEILH Sandra, GAUTHIER Isabelle à BLANJARD Michel, HERCEGFI Serge à TINET Georges, JAMON Marc à NICOLLET Michel, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PRADIER Laurent à LANCRENON Maria, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (9) : BASTIEN Gérard, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, DABERT Jean-Claude, DYNDAS Eric, FRADIN Guy, PIERZCHALA Freddie, ROCHE Roger, ROUSSEL Chantal.

Absents (24) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERIOT Didier, BERNARD Jean-Paul, CATTIAUT Johan (suppléant de PIERZCHALA Freddie), CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, CORRE Jean-Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MOREL Jacques, PELOU Michel, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, VERDIER Jean (suppléant de ROCHE Roger).

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 ;

VU la délibération n° 2016-1611-5 de l'ancienne communauté de communes du Pays de Sauxillanges en date du 16 novembre 2016 ci-annexée ;

VU le courrier du Président d'API adressé à Monsieur le Maire de Parentignat en date du 07 août 2017 ci-annexé ;

VU la délibération en date du 29 septembre 2017 ci-annexée, par laquelle le conseil municipal de Parentignat a accepté la présente proposition ;

CONSIDÉRANT que la communauté de communes du Pays de Sauxillanges a attribué, par délibération, à la commune de Parentignat un fonds de concours pour l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments communaux ;

CONSIDÉRANT que cette délibération n'est pas conforme à l'article L. 5214-16 qui prévoit que : « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. ». En effet, la somme de 36 056,16 €, allouée à la commune, excède l'autofinancement municipal de 23 360,00 €, tel qu'il figure au plan de financement de l'opération de 116 800,00 € HT (joint en annexe à la présente délibération) ;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires inscrits et disponibles au titre des restes à réaliser 2016, repris au titre du budget 2017 d'API ;

CONSIDÉRANT que, par courrier, Monsieur le Président d'API a proposé à Monsieur le Maire de Parentignat, à titre tout à fait exceptionnel, de solliciter du conseil communautaire la régularisation de la délibération initiale. La part d'autofinancement hors API à charge de la commune s'élevant à 59 416,16 € (36 056,16 + 23 360,00), l'octroi d'un fonds de concours maximal de 50 % de cette valeur, soit 29 708,88 €, a été proposé à la commune de Parentignat ;

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'octroyer à la commune de Parentignat un fonds de concours de 29 708,88 €, pour l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments communaux. Cette aide s'inscrit dans la limite réglementaire de 50 % de la charge nette communale, telle qu'elle figure au plan de financement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 23/11/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 23/11/2017

